

SDIS 31 - BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2022039

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 21/03/2022

Objet : BUDGET ANNEXE RESTAURATION DES PERSONNELS EXERCICE 2021 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 30/03/2022 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2022-039 Budget Annexe 2021 Approbation cpte administratif.pdf

Annexes :

1 - Annexe rapport 6 Budget annexe restauration des personnels Exercice 2021 Approbation administratif.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20220321-2022039-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/03/2022

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	11
Représentés :	0
Excusés :	23
QUORUM	9

SÉANCE DU 21 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, au jour du vingt et un mars à dix heures et cinq minutes, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 3 mars 2022.

Etaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, POUMIROL Émilienne, LAFFONT Didier, LAURENTIES Céline, LAMANT Sophie, BOUCHE Joël, ITIER Alain, GILLON Christophe, CAZALOT Christian

Etaient excusés : SIMION Arnaud, DEGERS Laurence, CROQUETTE Martine, LUBAC Christophe, DENOUVION Victor, LECLERC Marie-Claude, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, VINCINI Sébastien, BAGNÉRIS Bernard, MALRIC Line, VEZAT-BARONIA Maryse, MASELLA Lauriane, DEUILHÉ Serge, CUJIVES Didier, FOUCHIER Dominique, SIORAT Florence, GIBERT Vincent, TOUZET Sophie, BARRIÈRE Karine, DUNAL Jonhny, SERVAT Jacques, BOYER Maxime, MORIN Claude

OBJET : **BUDGET ANNEXE RESTAURATION DES PERSONNELS – EXERCICE 2021
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2012-1246 du 7/11/12 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M61 applicable aux services départementaux d'incendie et de secours ;

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS du 14/12/2001 créant le budget annexe pour la restauration des personnels ;

VU la délibération n°2021/034 du conseil d'administration du SDIS du 8/03/2021 adoptant le budget primitif de l'exercice 2021 du budget annexe pour la restauration des personnels ;

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Le COMPTE ADMINISTRATIF retrace précisément l'exécution de l'année budgétaire 2021.

Il rend compte des recettes et des dépenses de l'exercice 2021 dans le respect de l'instruction budgétaire et comptable M61.

Ce document est donc en conformité avec le compte de gestion établi par madame la responsable de la paierie départementale de la Haute-Garonne.

En section de fonctionnement, le montant des opérations réalisées en 2021 s'élève à :

Mandats émis :	510 187,42 €
Titres émis :	515 765,40 €
Résultat de l'exercice :	5 577,98 €
Résultat antérieur reporté :	2 870,20 €
Résultat cumulé :	8 448,18 €

Il correspond au résultat de clôture de l'exercice 2021 constaté dans le compte de gestion 2021 établi par madame la responsable de la paierie départementale.

En section d'investissement, les opérations sont les suivantes :

Mandats émis :	0,00€
Titres émis :	0,00 €
Solde net :	0,00 €
Résultat antérieur reporté :	146 279,67 €
Résultat :	146 279,67 €

Il correspond au résultat de clôture de l'exercice 2021 constaté dans le compte de gestion 2021 établi par madame la responsable de la paierie départementale.

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 510 187,42 €. Elles sont essentiellement constituées par les charges à caractère général (chapitre 011), pour 487 851,00 €, dont 410 533,91 € de facturation de repas dans les centres de secours, pour l'école départementale et pour les personnels en régime hebdomadaire de la direction.

Les recettes réelles concernent notamment le remboursement des encaissements de repas par le titulaire du marché de restauration pour 65 765,40 €.

En conséquence, la participation d'équilibre du budget principal s'élève à 450 000 € en hausse de 3,45 % (15 000 €) par rapport à 2020.

En section d'investissement, le résultat s'élève à 146 279,67 €.

ENTENDU le rapport du président ;

CONSIDERANT que le compte administratif de l'exercice 2021, budget annexe restauration des personnels est en conformité avec le compte de gestion établi par madame la responsable de la paierie départementale.

CONSIDERANT que monsieur Gilbert HÉBRARD, président, s'est retiré pour laisser la présidence à madame Sandrine BAYLAC, vice-président, pour le vote du compte administratif ;

APRÈS en avoir délibéré, hors présence de l'ordonnateur, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité,

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 00 • 📠 05 61 06 37 07
ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

ADOPTENT le compte administratif de l'exercice budgétaire 2021 du service départemental d'incendie et de secours, budget annexe relatif à la restauration des personnels.

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,



Gilbert HÉBRARD

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 00 • 📠 05 61 06 37 07
ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex